

# **ASSURANCES DOMMAGES**

## **Déclaration de sinistre**



### Conseils pour le traitement rapide d'un sinistre

- >> Décrivez avec précision le sinistre et ses conséquences
- >> Précisez le type d'assurance : Incendie (dégât d'eau, tempête, bris de vitrage,...) vol, .COM, Bris de machine, Cyber Protection,...
- >> Joignez toute pièce justificative utile (devis de réparation, photos, procès-verbal d'audition, mise en demeure d'un tiers,....)

### Quelques conseils avant de compléter la déclaration pour les dommages concernant

1. le **surface** : précisez le type (sol, mur, plafond) et le nombre de m<sup>2</sup>; à défaut, précisez simplement le type de pièce (hall, cuisine, living, bureau, chambre, salle de bain, WC, buanderie)
2. des **plaques polycarbonates** : précisez le nombre de couches
3. des **corniches** : précisez le type de matériaux (PVC, zinc,...) et la longueur
4. des **toitures** : précisez le type de matériaux (roofing, tuiles en béton, en terre cuite, ardoises artificielles, naturelles,...)
5. des **clôtures** : précisez le type, la hauteur, la longueur et l'existence ou non d'une base béton
6. des **serrures** : précisez le type (à cylindre ou haute sécurité) et la nature de l'intervention (jour, nuit, weekend)
7. l'**appareil électrique** : précisez la marque, le type, l'âge et, dans la mesure du possible, l'estimation de la réparation ou la valeur de remplacement et joignez la facture d'achat de l'appareil endommagé
8. le **vitrage** : décrivez les dommages et transmettez les pièces justificatives.

CONTRAT N°

### PRENEUR D'ASSURANCE

Nom, raison sociale : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Qualité :  propriétaire  locataire  occupant  autre : \_\_\_\_\_

Compte bancaire :

IBAN

BIC

Déduction TVA :  non  oui  Si oui : \_\_\_\_\_ %

### RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Date et heure du sinistre :  -  -  à  -  h

Lieu du sinistre : \_\_\_\_\_

Quel est l'incident à l'origine du sinistre ? Merci de décrire l'origine probable, les causes éventuelles.

Y a-t-il un tiers impliqué ?  oui  non

Est-il :  responsable  victime

Coordonnées du tiers

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Compagnie : \_\_\_\_\_

Référence : \_\_\_\_\_

Est-il

le voisin du risque ?

le propriétaire de l'immeuble en cause ?

le locataire de l'immeuble en cause ?

autre : \_\_\_\_\_ ?

PV de police :

oui  non

Par : \_\_\_\_\_

N° de PV : \_\_\_\_\_

Bâtiment : merci de détailler avec précision la cause et les circonstances du sinistre ainsi que les conséquences et/ou dommages (ce qui a été endommagé, volé, ...)

Contenu : merci de détailler avec précision la cause et les circonstances du sinistre ainsi que les conséquences et/ou dommages (ce qui a été endommagé, volé, ...)

Marchandises et/ou matériel professionnel : merci de détailler avec précision la cause et les circonstances du sinistre ainsi que les conséquences et/ou dommages (ce qui a été endommagé, volé, ...)

**NB** : Joindre si possible un devis détaillé des dommages comprenant la liste des pièces à remplacer ou réparer, lesquelles doivent être conservées et le coût de la main-d'œuvre.

L'assuré a-t-il fait le choix d'un contre-expert ?  oui  non

Dans l'affirmative, nom et adresse de cet expert ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

## AUTRES ASSURANCES

Existe-t-il d'autres assurances couvrant le sinistre ?  oui  non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer :

a) Le type d'assurance : \_\_\_\_\_

b) Le nom de la compagnie d'assurances : \_\_\_\_\_

c) Le numéro de la police d'assurance : \_\_\_\_\_

Existe-t-il une assurance de protection juridique ?  oui  non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer :

a) Le nom de la compagnie d'assurances : \_\_\_\_\_

b) Le numéro de la police d'assurance : \_\_\_\_\_

## MESURES DE PRESERVATION

Si le sinistre a endommagé des biens assurés périssables qui nécessitent la prise de mesures de conservation ou de préservation (par ex. marchandises), veuillez fournir tous renseignements sur les mesures prises.

## RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Fait le,

Le preneur d'assurance,

### AVERTISSEMENTS

Les assureurs mettent toute leur vigilance à dépister les fraudes et tentatives de fraude à l'assurance.

On entend par fraude à l'assurance le fait d'induire une entreprise d'assurances en erreur délibérément lors de la conclusion d'un contrat d'assurance, ou pendant la durée de celui-ci, ou encore lors de la déclaration ou du traitement d'un sinistre, dans le but d'obtenir une couverture d'assurance ou une prestation d'assurance.

Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie à l'assurance envers la compagnie d'assurances entraîne non seulement la résiliation du contrat d'assurance mais peut faire également l'objet de poursuites pénales, sur la base de l'article 496 du Code pénal.

La compagnie d'assurances pourra, le cas échéant, communiquer au GIE Datassur des données à caractère personnel pertinentes dans le cadre exclusif de l'appréciation des risques et de la gestion des contrats et des sinistres y relatifs.

Toute personne a le droit d'obtenir communication et, le cas échéant, rectification des données la concernant auprès de Datassur par une demande datée et signée accompagnée d'une copie de sa carte d'identité adressée à Datassur, Square de Meeüs 29 à 1000 Bruxelles.

Vous qui êtes de bonne foi, vous pouvez compter sur nous ; aidez-nous à prévenir les abus pour ne pas payer inutilement pour les autres.

### VIE PRIVEE

Les données à caractère personnel peuvent être traitées par AXA Belgium en vue de la gestion du fichier de la clientèle, de la gestion des contrats d'assurance et des sinistres, du service à la clientèle, de la gestion de la relation commerciale, de la détection, prévention et lutte contre la fraude, de l'acceptation des risques, de la surveillance du portefeuille, d'études statistiques, de la gestion du contentieux et du recouvrement des créances, ainsi que du règlement des prestations.

Le responsable de ces traitements est AXA Belgium SA, dont le siège social est situé à la Place du Trône 1 à 1000 Bruxelles.

En vue d'offrir les services les plus appropriés en relation avec les finalités précitées, ces données personnelles peuvent être communiquées à d'autres entreprises du Groupe AXA, à des entreprises et/ou à des personnes en relation avec celles-ci.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, AXA Belgium peut, en vue de l'exécution de ses obligations en matière d'assurance des accidents du travail, traiter les données relatives à la santé dans le cadre de la sécurité sociale.

Pour les contrats d'assurances autres que ceux des accidents du travail, la personne concernée donne son consentement au traitement des données relatives à sa santé lorsque ce traitement, également prévu par la loi du 8 décembre 1992 précitée, est nécessaire à l'acceptation, à la gestion et à l'exécution du contrat par les gestionnaires intervenant dans le cadre de celui-ci.

Toutes les informations seront traitées avec la plus grande discrétion.

Pour accéder à vos données ou les faire rectifier, envoyez une demande datée et signée, accompagnée d'une photocopie recto verso de votre carte d'identité, à AXA Belgium Customer Protection, Place du Trône 1, 1000 Bruxelles.

